Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

MENTION ÉCONOMIE

ÉVALUATION DU BLOC DE COMPÉTENCES RNCP39017BC07 : ANALYSER UN QUESTIONNEMENT EN MOBILISANT LES CONCEPTS DISCIPLINAIRES DE L'ÉCONOMIE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MENTION ÉCONOMIE	3,0

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : DECATHLON FRANCE SAS, SECTEUR DE LA DISTRIBUTION D'ARTICLES DE SPORT, SITE ÉTUDIÉ À VILLENEUVE-D'ASCQ (NORD)

Decathlon France SAS commercialise des articles de sport et développe une offre de produits conçus pour répondre aux pratiques sportives du grand public. Pour cette étude, le site concerné emploie 120 salariés. Il cherche à renforcer son offre de produits réutilisables et à réduire les emballages à usage unique. Les données relatives à l'entreprise, au contrat et à la gamme « gourde réutilisable » présentées dans les documents sont celles du cas étudié.

Le lancement commercial de la gamme est prévu pour 2026. Une livraison de bouchons fournis par la société Plastiforme est en retard, tandis que les prévisions de ventes et les coûts de lancement invitent à vérifier la rentabilité de l'opération. Vous êtes chargé d'analyser la situation contractuelle, d'établir un diagnostic stratégique et d'éclairer la décision de lancement.

Le sujet comporte trois parties indépendantes, pour un total de 20 points. Les réponses doivent être justifiées et les calculs présentés. Pour la partie juridique, appliquez le raisonnement suivant : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée au regard des faits.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)

Exécution d'un contrat commercial et inexécution contractuelle

Decathlon France SAS a conclu avec Plastiforme SAS un contrat de fourniture de 8 000 bouchons destinés à la gamme de gourdes réutilisables. Le prix convenu est de 2,40 € HT par bouchon. La livraison complète doit intervenir au plus tard le 30 juin 2026. Le contrat prévoit une pénalité de 0,05 € par bouchon et par jour de retard, plafonnée à 10 % du prix total de la commande.

Au 30 juin, Plastiforme n'a livré aucun bouchon. Le 1er juillet, son représentant indique que la machine utilisée pour fabriquer les bouchons est tombée en panne le 20 juin. La maintenance régulière prévue par le fabricant n'avait pas été effectuée depuis plusieurs mois. Une pièce de remplacement, commandée le 21 juin, n'a été reçue que le 4 juillet. Plastiforme annonce une livraison complète le 8 juillet et demande à être exonérée des pénalités. Decathlon envisage de réclamer leur application et de faire livrer les bouchons par un autre fournisseur si le retard se prolonge.

À l'aide des DT 1 et DT 2, répondez aux questions en suivant le syllogisme juridique. Pour le calcul des pénalités, retenez une livraison complète le 8 juillet 2026, soit huit jours de retard, et appliquez le plafond contractuel s'il y a lieu.

Éléments essentiels du contrat et de l'incident

Élément	Donnée
Parties	Decathlon France SAS et Plastiforme SAS
Objet et quantité	Fourniture de 8 000 bouchons
Prix unitaire HT	2,40 €
Échéance contractuelle	30 juin 2026
Pénalité prévue	0,05 € par bouchon et par jour de retard, plafond de 10 % du prix total
Retard retenu pour le calcul	8 jours

Données contractuelles du cas étudié

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles. Identifiez les parties, la nature du contrat, l'obligation inexécutée et les éléments invoqués par Plastiforme pour justifier le retard.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel doit répondre Decathlon France SAS concernant l'exonération de Plastiforme et l'application des pénalités contractuelles.

1.3 (2,5 points) À partir des DT 1 et DT 2, exposez les règles de droit applicables à la force obligatoire du contrat, à la force majeure et aux sanctions de l'inexécution. Indiquez les conditions à réunir pour qu'un événement puisse constituer un cas de force majeure.

1.4 (2 points) Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée. Calculez le montant des pénalités pour huit jours de retard, vérifiez l'application du plafond, puis indiquez les mesures contractuelles que Decathlon peut envisager au vu des éléments fournis.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Diagnostic stratégique, environnement et préconisations

La gamme « gourde réutilisable » s'inscrit dans la stratégie de Decathlon France SAS consistant à proposer des articles accessibles, à développer des produits durables et à maintenir une maîtrise des coûts. Le lancement dépend notamment de la disponibilité des bouchons fournis par Plastiforme. L'entreprise doit décider si elle maintient le lancement, le reporte ou diversifie ses approvisionnements.

À l'aide du contexte et des DT 1 à DT 3, réalisez un diagnostic stratégique en distinguant les facteurs internes et externes. Une analyse PESTEL est attendue. Les données chiffrées de la partie 3 peuvent être mobilisées, sans reprendre les calculs détaillés.

Repères de l'environnement et de l'organisation

Dimension	Élément fourni	Enjeu possible pour l'entreprise
Politique et réglementaire	Renforcement des politiques de réduction des déchets d'emballages	
Économique	Coûts de production et prix de vente soumis à des variations	
Socioculturel	Intérêt d'une partie des consommateurs pour les produits réutilisables	
Technologique	Dépendance à un fournisseur pour une pièce spécifique de la gamme	
Environnemental	Objectif de réduction des emballages à usage unique	
Légal	Exécution du contrat de fourniture et conséquences du retard	

Éléments du cas à classer et à analyser

2.1 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL de la situation. Présentez au moins un facteur pertinent pour chacune des six dimensions et expliquez brièvement son effet possible sur le lancement ou sur l'activité de la gamme.

2.2 (2 points) Établissez un diagnostic interne et externe en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez les ressources ou caractéristiques internes des évolutions de l'environnement.

2.3 (1,5 point) Analysez le choix stratégique de développer une gamme réutilisable à prix accessible. Montrez en quoi ce choix est cohérent avec le positionnement de l'entreprise et identifiez une tension ou une limite à prendre en compte.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations concrètes et hiérarchisées pour sécuriser le lancement et améliorer la résilience de l'approvisionnement. Pour chacune, indiquez le bénéfice attendu et un risque, coût ou point de vigilance.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE (6 points)

Calcul de marges, seuil de rentabilité et part de marché

Le DT 3 présente les données de la gamme pour 2025 et les hypothèses de lancement pour 2026. Pour les calculs, assimilez les charges variables au coût variable unitaire multiplié par les quantités vendues. Le seuil de rentabilité en volume est obtenu en divisant les charges fixes par la marge sur coût variable unitaire. Arrondissez les parts de marché à deux décimales et le seuil en unités à l'unité supérieure.

Données commerciales et financières de la gamme

Indicateur	2025 réalisé	2026 prévision
Ventes de la gamme	18 000 unités	20 000 unités
Prix de vente unitaire HT	12,00 €	12,50 €
Coût variable unitaire	7,20 €	7,40 €
Charges fixes imputées à la gamme	86 400 €	96 000 €
Taille estimée du marché en volume	120 000 unités	132 000 unités

Extrait du tableau de bord transmis par la direction

3.1 (1,5 point) Pour 2026, calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, le coût variable total, la marge sur coût variable unitaire et la marge sur coût variable totale.

3.2 (1,5 point) Calculez le seuil de rentabilité 2026 en volume. Comparez-le au volume prévisionnel de 20 000 unités et déduisez le résultat prévisionnel de la gamme, en supposant que toutes les charges fixes indiquées sont engagées.

3.3 (1,5 point) Calculez la part de marché en volume de la gamme en 2025 et la part de marché prévisionnelle en 2026. Commentez l'évolution en tenant compte de la progression estimée du marché.

3.4 (1,5 point) Au vu des calculs, indiquez si le lancement est prévisionnellement rentable en 2026. Présentez une décision argumentée et mentionnez une limite de l'analyse qui devrait être vérifiée avant la décision définitive.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES DU CODE CIVIL RELATIVES À L'EXÉCUTION ET À L'INEXÉCUTION DU CONTRAT

Extraits du Code civil, dans leur rédaction applicable à la session 2026.

Article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Article 1104 : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Article 1218 : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. » Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue, sauf si le retard qui en résulterait justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées dans les conditions prévues par le Code civil.

Article 1217 : La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut notamment refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, poursuivre l'exécution forcée en nature, obtenir une réduction du prix, provoquer la résolution du contrat ou demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions compatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.

Article 1231-1 : Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts à raison de l'inexécution de l'obligation ou du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

DT 2 : COUR DE CASSATION, PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE, 14 AVRIL 2006, POURVOI N° 02-11.168 : FORCE MAJEURE EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

Extrait de principe et portée : dans sa décision du 14 avril 2006, la première chambre civile rappelle les critères permettant de caractériser la force majeure en matière contractuelle. L'événement doit échapper au contrôle du débiteur, ne pas avoir pu être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et avoir des effets qui ne pouvaient être évités par des mesures appropriées. Il doit empêcher l'exécution de l'obligation concernée.

Visa de principe : article 1148 du Code civil dans sa rédaction alors applicable, devenu notamment l'article 1218 du Code civil.

Motif de principe : la qualification de force majeure ne résulte pas de la seule existence d'une difficulté d'exécution. Le juge examine les caractéristiques de l'événement et ses effets sur la possibilité d'exécuter l'obligation, ainsi que les mesures qui pouvaient être prises pour en éviter les conséquences.

Application au cas : le document fournit un repère jurisprudentiel pour apprécier l'argument de Plastiforme. Il appartient de vérifier les faits de l'espèce, notamment l'entretien de la machine, la prévisibilité de la panne, les solutions de remplacement disponibles et le caractère réellement inévitable

du retard. Cet extrait présente le principe utile à l'analyse et ne constitue pas la reproduction intégrale de la décision.

DT 3 : TABLEAU DE BORD COMMERCIAL ET FINANCIER DE LA GAMME « GOURDE RÉUTILISABLE »

Les données ci-dessous sont établies par la direction pour les besoins de la décision de lancement. Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Les charges fixes sont entièrement imputées à la gamme pour le calcul demandé. Le marché est mesuré en unités vendues sur la période considérée.

Compte d'exploitation simplifié et données de marché

Indicateur	2025 réalisé	2026 prévision
Quantités vendues	18 000	20 000
Prix de vente unitaire HT	12,00 €	12,50 €
Chiffre d'affaires	216 000 €	À calculer
Coût variable unitaire	7,20 €	7,40 €
Coûts variables totaux	129 600 €	À calculer
Charges fixes imputées	86 400 €	96 000 €
Taille du marché en volume	120 000	132 000

Source : données de gestion du cas étudié, établies pour 2025 et prévisionnelles pour 2026

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1 à 1.4 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la grille en suivant le syllogisme juridique. Les réponses peuvent être poursuivies sur la copie si nécessaire. Le calcul des pénalités doit apparaître dans la partie « Solution motivée ».

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règle de droit applicable	
Solution motivée de l'espèce et calcul des pénalités	

Une réponse rédigée et motivée est attendue dans chaque rubrique

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 2.1 et 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau de diagnostic en inscrivant les facteurs pertinents et leurs effets possibles sur l'entreprise. Les rubriques interne et externe doivent être distinguées.

Tableau de diagnostic stratégique

Diagnostic	Éléments à relever	Justification ou conséquence
Forces		
Faiblesses		
Opportunités		
Menaces		

Appuyez chaque élément sur un fait du sujet ou des documents

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 3 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 3.1 à 3.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau en indiquant les calculs, les résultats et les unités. Arrondissez les parts de marché à deux décimales et le seuil de rentabilité à l'unité supérieure.

Calculs économiques et commerciaux

Indicateur	Calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel 2026		
Coûts variables totaux 2026		
Marge sur coût variable unitaire 2026		
Marge sur coût variable totale 2026		
Seuil de rentabilité 2026 en unités		
Résultat prévisionnel 2026		
Part de marché en volume 2025		
Part de marché prévisionnelle en volume 2026		

Les formules et les opérations intermédiaires doivent être lisibles

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.